



dette suite a une amende

Par **adina**, le **26/07/2019** à **12:26**

j ai reçu une amende de 45 euro que je ne pouvais pas honorer, par suite j eai recu un courrier d un cabinet de huissier qui voudrait que je regle expressément le montant de 432 euro,mais seulement je vis avec pour seul revenu la allocations s de solidarités spécifiques,il me semble que je suis insaisissable sur mon compte ,j ai proposé de verser 20 euro /mois mais celui a refuser en imposant un montant de 100 e /mois,mon budget me le permet pas.Est il possible qu ils puossent saisir mes meubles ,alors que je possedes le strict necessaire,et peuvent ils saisir mon allocation A.P.L. merci par avance de bien vouloir me renseigner

cordialement

Par **fabrice58**, le **26/07/2019** à **12:44**

bonjour,

vosre compte est saisissable, pas vos allocations. Vos meubles sont saisissables si l'huissier le juge. "ils" ne peuvent pas saisir votre allocation A.P.L.

cdt